

DEPARTEMENT DU VAR

Commune de NANS-LES-PINS

ARRONDISSEMENT
DE BRIGNOLES



Ville de
Nans-les-Pins

EXTRAIT
du

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HOOG, 1er Adjoint, après avoir été convoqué le 23 juin 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président : Jean-Claude HOOG
Secrétaire de séance : Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Présents (25) :

HOOG Jean-Claude, FALCONE Josiane, SIMONIAN Frédéric, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, LAPIERRE Loïc, HENRY Céline, PATOUX Hervé, MEDA Karine, GASTEL Christine, GORNIKOWSKI Pascal, DESPLAT Eric, VERGNAU Marie-Hélène, BARBET Franck, HURET Hélène, FALCONETTI Yoan, CASCIOTTI Brigitte, VIOLA Fabrice, MULLER Sophie, CAER Richard, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey, HANRIOT Gilles, MONETTI Julien, MIRA Marion, PAUL Ophélie, PARISIEN Anthony

Représentés (4) :

ARTUPHEL Olivier donne procuration à HOOG Jean-Claude, LEROI Lysiane donne procuration à LAPIERRE Loïc, CABALLERO Bernard donne procuration à VIOLA Fabrice, BANI-COPPOLA Anaïs donne procuration à CASCIOTTI Brigitte

Délibération n° 26-48

Administration Générale

OBJET : **Présentation du Rapport Annuel du Déléataire du service public de l'assainissement collectif – Exercice 2025**

Vu les articles L.1411-3 et L.2224-5 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la commande publique, notamment son article L.3131-5 ;
Vu le décret n° 2025-431 du 14 mai 2025 relatif à la transmission des informations sur les services publics d'eau et d'assainissement ;
Vu le contrat de délégation du service public de l'assainissement collectif conclu avec la SVAG et notamment son article 39 ;
Vu le rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice 2025 présenté par la SVAG ;

Le Maire présente au Conseil municipal le Rapport Annuel du Déléataire relatif à l'exercice 2025 concernant la délégation du service public de l'assainissement collectif assurée par la SVAG.

Le rapport comprend notamment :

- un compte rendu technique de l'exploitation du service ;
- un compte rendu financier de l'exécution du contrat ;
- les éléments relatifs au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif.

Après en avoir délibéré le conseil municipal :

- Prend acte de la présentation du Rapport Annuel du Déléataire du service public de l'assainissement collectif relatif à l'exercice 2025.

La secrétaire de séance,
Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Le Président de séance,
Jean-Claude HOOG

